

Séance du :

27/01/2023

Date de la convocation :

20/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2023 _ 02	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-trois et le 27 janvier à 16h,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José et LUCAS Aurore

**Absents excusés :** M TROIN François a donné procuration à M. BARALE Alain .  
M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a donné procuration à M. CAMOIN Yves .  
Mme GRANDAZZI Sandrine a donné procuration à Mme LUCAS Aurore .  
Mme LAUGIER Lucette a donné procuration à Mme GAYMARD Marie-José

**Secrétaire de séance :** BAIN Chantal

**Objet : Extension du Musée des Métiers d'Antan**

**Demande d'Aide au Conseil Régional PACA dans le cadre de la RESTAURATION et de la VALORISATION du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2023.**

Le Maire informe explique à l'assemblée que le Musée actuel, des métiers d'antan est trop petit pour pouvoir exposer les objets donnés par l'Association « les chemins du Patrimoine » représentée par Monsieur DECUGIS, concernant des objets et maquettes concernant les métiers du bois (charbonnière), de la glace et de la chaux (Four à chaux), ainsi que divers outils, à la commune.

La commune souhaite agrandir ce musée, en réalisant deux dalles béton, mise en place d'une baie vitrée...

Monsieur le Maire rajoute que le musée sera régulièrement ouvert aux touristes grâce à un partenariat avec l'office de tourisme intercommunal

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée un devis établi par l'entreprise Eiffage de Castellane d'un montant de **59 302,00 € H.T.** et 71 162,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **29 651,00 € H.T.** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2021.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, DECIDE :**

**- de SOLLICITER** l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **29 651,00 € H.T** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2023.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: **30 JAN. 2023**  
et publication le: **30 JAN. 2023**

Le Maire  
A. BARALE



Le Maire  
A. BARALE